Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260321-2026_210326_16-DE

delib_2026_21032026_16

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 21 Mars 2026 à 14h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 16/03/2026
Date de la publication : 17/03/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 23/03/2026

PRESENTS : Mme LE MER Anne – M. MILLET Serge – Mme LOUAPRE Michèle – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard M – Mme MORVAN Christine – M. FROGER René – Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse – M. KEROMEST Tugdual – Mme LALONNIER Marjorie – Mme BRAULT Virginie
ABSENTS EXCUSÉS : M. FONTAINE Antoine ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 Adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Mme Virginie BRAULT se pose la question de l'enveloppe indemnitaire pour trois adjoints par rapport au budget communal.
M. Serge MILLET indique qu'il n'est pas question aujourd'hui du vote des indemnités. Mme Anne LE MER confirme mais indique que la question est toutefois légitime dans la détermination du nombre d'adjoints.
M. Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINÈRE indique qu'il y a trois adjoints depuis 12 ans parce que le troisième adjoint est chargé en partie des espaces verts et voirie, ce qui permet d'éviter l''embauche d'un agent avec plus d'heures de travail.
Mme Michèle LOUAPRE se demande si nous pourrions embaucher.
M. Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINÈRE indique qu'en terme de budget il n'y a pas de marge.
M. Tugdual KEROMEST ajoute que l'ensemble de l'équipe était d'accord lors des réunions de préparation pour proposer trois adjoints.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- APPROUVE la création de 3 (trois) postes d'Adjoints au Maire.

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS 35 Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE